

**TOC
TOC!**



Vous êtes un acteur du marché du bois?

Le saviez-vous? Un règlement de l'UE concernant le bois et ses produits dérivés entre en vigueur le 3 mars 2013 afin de lutter contre la commercialisation sur le marché de l'UE de bois récolté illégalement.

<http://ec.europa.eu/eutr2013>

